

Information aux parents
DOCUMENT À CONSERVER

**Nature et période des principales évaluations retenues
pour l'année scolaire 2022-2023**

Classe de 1^{re} année du 2^e cycle

Titulaires : Magalie Cyr, Évelyn Bellemare et Chantale Dubuc

Afin de vous permettre de suivre le cheminement scolaire de votre enfant, voici des renseignements au sujet de l'évaluation des apprentissages que votre enfant vivra au cours de la présente année scolaire.

Pour les matières concernées, l'évaluation de votre enfant se fera en deux temps :

1. pendant chaque étape, il sera évalué par des tâches ponctuelles et régulières qui permettront à l'enseignant de vérifier les connaissances qu'il acquiert et les compétences qu'il développe; cette évaluation « continue » a pour fonction essentielle de suivre ses apprentissages et de l'aider dans son cheminement scolaire;
2. à la fin de l'étape, votre enfant devra réinvestir ses acquis dans des tâches plus complexes qui permettront de vérifier s'il maîtrise les connaissances et les compétences prévues par le programme.

Vous trouverez à l'intérieur de ce document les principales évaluations planifiées par l'enseignant titulaire et les enseignants spécialistes qui enseigneront à votre enfant.

À la dernière page du document, vous trouverez le calendrier des principales communications officielles.

Dans le présent document, la forme grammaticale indique aussi bien les hommes que les femmes.

Document produit par la Commission scolaire de la Capitale, Services éducatifs des jeunes, 14 avril 2011

Révisé le 22 août 2012

Classe 1^{re} année du 2^e cycle

Nom de l'enseignant titulaire :			
1. Compétences disciplinaires	Pendant l'étape	Fin d'étape	Fin d'année
Français, langue d'enseignement <ul style="list-style-type: none"> ● Lire : 50 % ● Écrire : 30 % ● Communiquer oralement : 20 % 	<ul style="list-style-type: none"> ● Observations en classe ● Réalisation d'une tâche à la suite d'une lecture ● Rédaction de textes variés ● Évaluation de connaissances en grammaire ● Discussions, causeries ou autres échanges, formels ou informels 	<ul style="list-style-type: none"> ● Situation d'apprentissage et d'évaluation ou projet d'écriture en lien avec une situation donnée 	<ul style="list-style-type: none"> ● Pour les élèves de la 4^e année : Situation d'évaluation en lecture, épreuve ministérielle obligatoire ● Pour les élèves de la 4^e année : Situation d'évaluation en écriture, épreuve ministérielle obligatoire. Cette épreuve représente 10 % de la note en écriture de votre enfant (exceptionnellement car habituellement 20%).
Mathématique <ul style="list-style-type: none"> ● Résoudre une situation-problème : 30 % ● Utiliser un raisonnement mathématique : 70 % 	<ul style="list-style-type: none"> ● Observation d'utilisation des stratégies de résolution de problèmes ● Exercices de vérification 	<ul style="list-style-type: none"> ● Tâche avec problèmes mathématiques et situations-problèmes mathématiques ● Observation d'utilisation des stratégies de résolution de problèmes ● Évaluations sur les notions apprises 	<ul style="list-style-type: none"> ● Pour les élèves de la 4^e année : épreuve obligatoire de la Commission scolaire de la Capitale. Cette épreuve représente un pourcentage, déterminé par l'école, du résultat de la 3^e étape en mathématique.
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté : 100 %	<ul style="list-style-type: none"> ● Réalisation de différents projets en univers social ● Observations en classe 	<ul style="list-style-type: none"> ● Évaluations sur les notions apprises 	
Science et technologie : 100 %	<ul style="list-style-type: none"> ● Observation de l'utilisation des instruments ● Diverses expériences 	<ul style="list-style-type: none"> ● Évaluations sur les notions apprises 	
Éthique et culture religieuse : 100 %	<ul style="list-style-type: none"> ● Repérage d'expressions du religieux dans l'environnement (monument, symbole, toponymie, œuvre artistique, etc.) ● Description des œuvres communautaires influencées par le religieux ● Observations en classe ● Observation des rôles et des liens entre les individus d'une société 	<ul style="list-style-type: none"> ● Évaluations sur les savoirs essentiels (valeur, règle, norme, entraide, amitié, dignité, rôle et responsabilité, expressions du religieux, etc.) ● Illustration par des exemples de situations montrant les inconvénients et les avantages de la vie de groupe 	
Arts plastiques : 100 %	<ul style="list-style-type: none"> ● Activités d'appropriation de diverses techniques ● Réalisations d'œuvres personnelles ou médiatiques (qui portent un message) ● Activités d'appréciation 	<ul style="list-style-type: none"> ● Situations d'apprentissage et d'évaluation permettant de juger de l'acquisition des connaissances et du développement de l'une ou l'autre des compétences 	<p>-----</p>
2. « Autres compétences »			
<ul style="list-style-type: none"> ● Organiser son travail ● Travailler en équipe ● Savoir communiquer ● Exercer son jugement 	<p>À l'étape 3, dans le bulletin une de ces compétences feront l'objet de commentaires qui préciseront les forces ou les défis qui caractérisent votre enfant. Au choix de l'enseignant, il peut également évaluer cette même compétence aux étapes 1 ou 2.</p>		

Nom des enseignants spécialistes	Pendant l'étape	Fin d'étape	Fin d'année
Anglais, langue seconde Stacy Lena Shea <ul style="list-style-type: none"> • Communiquer oralement en anglais : 50 % • Comprendre des textes lus entendus : 35 % • Écrire des textes : 15 % 			
	L'enseignant utilisera des grilles d'observation tout au long de l'étape et de l'année scolaire pour rendre compte du développement de la compétence « communiquer oralement en anglais ».		
	Aux 2 ^e et 3 ^e étapes, l'enseignant recueillera et évaluera des travaux et des tests qui démontreront chez l'élève sa compréhension durant l'étape et à la fin de l'étape. À la 3 ^e étape, l'enseignant recueillera et évaluera des textes courts et bien structurés qui démontreront le développement de la compétence « écrire des textes » durant l'étape et à la fin de l'étape. L'élève produit un texte pertinent qui respecte les consignes et applique les conventions linguistiques visées par la tâche.		En 4 ^e année, une épreuve obligatoire de la CS de la Capitale sera utilisée pour évaluer le développement des trois compétences en anglais.
Éducation physique et à la santé : 100 % Édith Gauthier Sébastien Rousseau Joëlle Fortin <ul style="list-style-type: none"> • Agir dans divers contextes de pratique d'activités physique • Interagir dans divers contextes de pratique d'activités physiques • Adopter un mode de vie sain et actif 	Tout au long de l'année, l'enseignant doit vérifier si l'élève : <ul style="list-style-type: none"> • acquiert des connaissances et un certain savoir-faire moteur qui lui permettront de choisir et d'exécuter adéquatement des enchaînements et des combinaisons d'actions motrices. • développe un répertoire de connaissances, de stratégies, de savoir-faire moteur et de savoir-être nécessaires à l'élaboration d'un plan d'action et à sa mise en œuvre avec un ou plusieurs partenaires. • élabore un plan de pratique régulière d'activités physiques et un plan de modification d'une habitude de vie. • pratique différents types d'activités physiques d'intensité modérée à élevée d'une durée d'au moins 7 minutes. La note qui apparaîtra au bulletin résultera de l'observation que l'enseignant aura faite de votre enfant à l'aide de grilles d'évaluation, de grilles d'observations, de questionnaires et d'entrevues.		
Musique : 100 % Marie-Thérèse Veillette-Matte <ul style="list-style-type: none"> • Inventer et Interpréter • Apprécier 	Tout au long de l'année et à l'aide de grilles d'observation, l'enseignant recueille des résultats au niveau : <ul style="list-style-type: none"> • de pièces et d'inventions musicales. Ces résultats permettent l'évaluation des compétences « inventer » et « interpréter » et portent notamment sur l'utilisation des techniques instrumentales, le respect du caractère expressif des pièces étudiées, l'utilisation des connaissances liées au langage musical et le respect des consignes de création; • de liens que votre enfant fera entre les œuvres entendues, les connaissances et/ou les sentiments qu'elles susciteront chez lui. Ces résultats constituent l'évaluation de la compétence « apprécier ». 		

IMPORTANT : COMPLÉMENTS D'INFORMATION POUR LES PARENTS

- A. La note qui apparaîtra au bulletin de votre enfant dans chaque matière et à chaque étape résultera du jugement que l'enseignant portera sur l'ensemble des tâches que votre enfant aura faites.
- B. Dans chaque bulletin, après chaque matière, l'enseignant écrira au besoin un commentaire susceptible de préciser ou d'éclairer le résultat en pourcentage et de donner des informations sur le développement des stratégies.
- C. De plus, différents moyens retenus par l'école favoriseront la communication avec vous : portfolio, agenda, travaux envoyés à la maison, etc.
- D. La planification annuelle du titulaire inclut le programme d'Éducation à la sexualité tel que prescrit par le MEES pour un temps variant de 2 à 5 heures dans l'année. Ce programme n'implique pas d'évaluation apparaissant au bulletin.

Communications officielles de l'année	
Première communication écrite	Vous recevrez une première communication comportant des commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant au plus tard le 15 octobre.
Premier bulletin	Le premier bulletin vous sera transmis électroniquement au plus tard le 18 novembre 2022. Ce bulletin couvrira la période du 29 août au 18 novembre 2022.
Deuxième bulletin	Le deuxième bulletin vous sera transmis électroniquement au plus tard le 15 mars 2023. Ce bulletin couvrira la période du 21 novembre 2022 au 3 mars 2023.
Troisième bulletin	Le troisième bulletin vous sera transmis électroniquement. Il couvrira la période s'échelonnant du 14 mars 2023 au 22 juin 2023. C'est dans ce troisième bulletin que sera communiquée la décision de classement de votre enfant pour l'année scolaire 2023-2024.

PRÉCISIONS IMPORTANTES

EXTRAIT DE L'INFO-SANCTION 15-16-27 :

Pour les examens du ministère, il n'y a pas de reprise possible. Seuls certains motifs d'absence sont reconnus et n'entraînent pas de pénalité : une maladie sérieuse ou un accident confirmé par une attestation médicale, le décès ou le mariage d'un proche parent, une convocation d'un tribunal ou la participation à une compétition sportive d'envergure préalablement autorisée par le coordonnateur de la sanction des études du ministère. **DANS LES AUTRES CAS, COMME UN VOYAGE FAMILIAL, LE RÉSULTAT DE L'ÉLÈVE À L'ÉPREUVE OBLIGATOIRE DEVRAIT CORRESPONDRE À 0 SUR 20.**

Précisions concernant les absences pour voyage, sport et loisirs familiaux

Les absences pour voyage, sport ou loisirs familiaux ne sont pas considérées par l'école comme des absences pour cause de force majeure comme le seraient une maladie et le décès d'un proche, par exemple. Cependant, si un élève doit s'absenter pour partir en voyage, pour le sport ou des loisirs familiaux durant des jours de classe, les parents doivent éviter certaines périodes de l'année. Par exemple, novembre, mi-janvier à la mi-février, mai et juin sont à éviter, car ce sont des mois plus propices aux évaluations.

Parfois, pour ce genre d'absences, les enseignants reçoivent de la part des parents des demandes de travaux, de leçons et de devoirs. Comme l'enseignement en classe peut varier d'une journée à l'autre tant au niveau des apprentissages que des évaluations, il est difficile pour l'enseignant de fournir à l'avance les éléments précis qui seront enseignés et évalués. De surcroît, l'enseignant ne peut prendre du temps supplémentaire pour préparer un enseignement différencié pour tous les élèves qui s'absentent pour ces mêmes motifs. De plus, l'enseignant n'est pas tenu d'offrir de la récupération supplémentaire à la suite de ce type d'absence.

En ce qui concerne les évaluations, elles ne sont pas systématiquement reprises. Il est important de souligner que puisque certaines d'entre elles demandent la supervision de l'enseignant, il est généralement impossible de les faire reprendre. À ce moment, la note qui sera attribuée au bulletin sera établie en fonction des résultats des travaux et des autres évaluations réalisées en cours d'étape.

En tout temps, si vous avez besoin d'obtenir plus d'informations au sujet de l'évaluation de votre enfant, nous vous invitons à communiquer avec le personnel enseignant de l'école.

Soyez assuré de toute l'attention que nous portons à la qualité de la communication avec les parents de nos élèves. Nous souhaitons que ces quelques informations vous permettront de suivre le cheminement scolaire de votre enfant et de l'aider en conséquence.

Ann-Marie Boucher

Nom de la direction de l'école



Signature